

18th March

Are there any items changed as to amount?—Not any.

Has there been any delay in getting applications for Land through the Public Offices?—There has never been any delay in my office.

Have you received any sums on account of fees payable on Land Patents which are not yet issued, if so, under what authority were they received, and whence arises the delay?—I have received fees for Letters Patent which have not as yet been issued, upon the production of a Certificate from the Civil Secretary's Office that the necessary references had been made to the Officers concerned in preparing grants of the Crown Lands and a notice having been previously published by the Civil Secretary calling upon all parties concerned to lodge their Fees in my office previous to the Patents being issued: I cannot say where the delay arises.

How long have such fees been in your hands, and from what number of applicants have they been received?—There are Fees lodged in my office from September 1829 to the present month from upwards of 300 persons, for whom draughts of Letters Patent for Land have not yet been furnished to my office.

There is a sum of £300 in the Estimate of the year 1831 for Contingencies of your office, including £100 for extra assistance, can you give the Committee any explanation thereon?—The appropriation of last year was insufficient, as will appear from the accounts of the last year before the House, a sum of £29 4 2 having been disbursed by me over and above the application for the contingencies of the office. The increase of the Estimate for Contingencies is only £50, and the additional £100 is for Extra assistance should it be required, by an increase of duties upon which fees are not paid, and in that case only.

What is the annual Gross Amount of the Fees of your office?—About £800, of which is paid for Clerks and disbursements not allowed by Government £160. The duties of my office not paying Fees increase in a much greater degree than those upon which Fees are received. Upon the appointment of Road Commissioners, Magistrates, Commissioners of Small Causes, Pardons, Warrants of Discharge &c., and all honorary appointments, no Emoluments whatever is derived by me.

Are there any other duties of your office for which no fees are received either from Government or individuals?—I receive no fees or Salary from Government for any of the duties performed. I have mentioned the principal. There are a great many others which I cannot detail at present.

Documents (Nos. 1. to 7.) produced before the Committee by George H. Ryland, Esquire, Assistant Clerk of the Executive Council.

No. 1.

Extract from the Royal Instructions to His Excellency the Honorable James Murray, Governor of the Province of Quebec, communicated to the Council sitting at Quebec the 20th day of August 1764, and Ordered to be entered on the Minutes.

ARTICLE 18.—“You are with the advice and consent of our Council in the Province under your Government to take especial care to regulate all Salaries and Fees belonging to Places or paid upon emergencies, that they be within the bounds of moderation, and that no exaction be made on any occasion whatsoever, as also that Tables of all Fees be publicly hung up in all Places where such Fees are to be paid; and you are to transmit Copies of all such Tables of Fees to our Commissioners for Trade and Plantations to be laid before Us.”

Vide Council Book A. page 13.

Certified,

H. W. RYLAND.

Extract

18 Mars.

A-t-il été changé quelques items, quant à la quotité?—Aucun. Les personnes qui ont demandé des terres ont-elles souffert du délai dans les Bureaux Publics?—Elles n'en ont jamais éprouvé dans mon Bureau.

Avez-vous reçu quelques sommes à compte des honoraires exigibles sur des Patentes des terres qui ne sont pas encore émanées, s'il en est ainsi, en vertu de quelle autorité ont-elles été reçues, et d'où provient le délai?—J'ai reçu des honoraires pour des lettres-patentes qui ne sont pas encore émanées; sur la production du certificat sorti du Bureau du Secrétaire Civil que les parties se sont adressées à tous les officiers concernés dans la préparation des concessions des terres de la Couronne, et en conséquence de l'avis précédemment publié par le Secrétaire Civil, notifiant à toutes les parties concernées de déposer leurs honoraires à mon Bureau avant l'émanation des patentes. Je ne puis dire d'où provient le délai.

Depuis combien de temps ces honoraires sont-ils entre vos mains, et de quel nombre de requérans les avez-vous reçus?—Depuis le mois de Septembre 1829, jusqu'au présent mois, il a été déposé des honoraires de plus de 300 personnes pour les lettres-patentes de terres, desquelles il n'a pas encore été envoyé de projet à mon Bureau.

Il y a une somme de £300 dans l'évaluation de l'année 1831, pour les dépenses casuelles de votre Bureau, comprenant une allocation pour assistance extraordinaire, pouvez-vous donner au Comité quelques explications à cet égard?—L'affectation de l'année dernière a été insuffisante, comme il apparaîtra par les comptes de l'année dernière qui sont devant la Chambre, ayant déboursé de mes propres deniers une somme de £29 4s. 2d. en sus de l'affectation pour les dépenses casuelles. L'augmentation de l'évaluation pour dépenses casuelles n'est que de £50, et la somme additionnelle de £100 est pour assistance extraordinaire, s'il en est besoin, en conséquence d'un surcroît de devoirs pour lesquels il n'est pas payé d'honoraires, et dans ce cas seulement.

Quel est le montant brut annuel des honoraires de votre Bureau?—Environ £800, sur laquelle somme est payée celle de £160 pour clerks et pour déboursés qui ne sont pas alloués par le Gouvernement. Les devoirs de mon office pour lesquels il n'est pas payé d'honoraires augmentent dans une bien plus grande proportion, que ceux pour lesquels il est payé des honoraires. Je ne retire aucuns émolumens quelconques sur la nomination des Commissaires des Chemins, des Magistrats, des Commissaires pour les Petites Causes, pour les Pardons et Warrants de décharge, &c. et sur toutes les nominations honoraires.

Y a-t-il quelques autres devoirs de votre office pour lesquels vous ne recevez pas d'honoraires ni du Gouvernement ni des particuliers?—Je ne reçois aucun honoraire ni salaire du Gouvernement pour aucun des devoirs que je remplis. J'ai fait mention des principaux: il y en a encore un grand nombre d'autres que je ne puis détailler maintenant.

Documents (No 1 à 7,) produits devant le Comité par George H. Ryland, Ecuyer, Assistant Greffier du Conseil Exécutif.

No. 1.

Extrait des Instructions Royales à Son Excellence l'Honorable James Murray, Gouverneur de la Province de Québec, communiquées au Conseil siégeant à Québec, le 20e jour d'Août 1764, et dont l'entrée aux minutes a été ordonnée:—

ARTICLE 18.—“Vous prendrez de l'avis et consentement de notre Conseil de la Province sous votre commandement, un soin particulier de régler tous les salaires et honoraires appartenans aux places, ou payés dans les cas d'exigences, de manière à ce qu'ils ne sortent pas des bornes de la modération, et qu'il ne soit fait en aucun cas aucune exaction, et vous veillerez aussi à ce que des tableaux de tous les honoraires soient pendus dans toutes les places où tels honoraires devront être payés, et vous transmettez des copies de tous ces tableaux d'honoraires à nos Commissaires pour le Commerce et nos Plantations, pour qu'ils soient mis devant nous.”

Voir le Régistre du Conseil, A. page 13.

Certifié conforme.

H. W. RYLAND.

Extrait